

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA23 09002, RCA23 09003, RCA23 09004, RCA23 09005, RCA23 09006

**AVIS** est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2023, les règlements suivants :

**RCA23 09002** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1231388007);

**RCA23 09003** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1231388008);

**RCA23 09004** | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1239715002);

**RCA23 09005** | Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (dossier 1234040015) (Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2024);

**RCA23 09006** | Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (dossier 1234040010) (entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 15 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert